

# En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 11 / N° 19 / 31 mars 2026

## Signalement ou plainte, comment choisir?

La capsule n° 3 vous présente clairement la différence entre un signalement, une démarche simple et préventive pour agir tôt, et une plainte, un processus formel et légal.

Vous y découvrirez les options de soutien offertes ainsi que le parcours le plus approprié selon vos besoins.

Cette [capsule](#) vous aidera d'abord à effectuer une réflexion, puis à prendre une décision quant au choix du processus que vous souhaitez entamer! Une ressource essentielle pour favoriser un milieu de travail sain, respectueux et sécuritaire pour toutes et tous.

Des outils à votre disposition :

- Mécanismes de gestion de situations conflictuelles et de traitement des signalements ou des plaintes de harcèlement et violence
- Aide à la décision : Comment faire un choix entre le signalement ou la plainte de harcèlement ou de violence au travail?

Besoins d'aide, de réponse après le visionnement ou en cas de doute? [Consultez les outils et les ressources disponibles sur le site Web.](#)

Merci de poser, chaque jour, des gestes qui contribuent à créer un milieu de travail sain et respectueux!



## Assouplissement concernant le port du masque

Depuis le 30 mars 2026, le port du masque de procédure n'est plus requis dans tous les secteurs, à l'exception des situations qui suivent.

Lors de contacts à moins de 2 mètres avec un usager :

- hospitalisé en hématologie ou en néonatalogie;
- avec immunosuppression sévère;

- greffé d'organe solide;
- qui est suspecté ou confirmé d'un virus respiratoire.

Pour l'ensemble des travailleurs, en tout temps, vous devez :

- surveiller vos symptômes avant de vous présenter au travail (communiquer avec la GPIT au besoin);

- procéder à l'hygiène des mains et pratiquer l'étiquette respiratoire;
- en présence de symptômes, porter le masque.

Consultez la [nouvelle intranet](#) pour plus de détails.



## Bulletin d'information de Santé Québec

Nous vous invitons à lire [l'édition du 30 mars 2026](#) du bulletin d'information de Santé Québec, *Le 360*.

## Ajustement du tarif du repas conventionné

Veillez prendre note que, comme stipulé dans les dispositions nationales des conventions collectives, le tarif conventionné d'un repas convenable, applicable aux cafétérias du CISSS du Bas-Saint-Laurent, sera majoré de 2,5 % le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Le tarif du repas convenable sera majoré selon le pourcentage d'augmentation des taux et échelles de salaire prévu aux conventions collectives, passant de 5,55 \$ à 5,69 \$ avant taxes, pour tout employé, cadre, stagiaire ou bénévole sur présentation obligatoire d'une carte d'identité du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

## Disponibilité des feuillets explicatifs sur les primes d'inconvénients

Les feuillets explicatifs concernant les primes d'inconvénients ont été envoyés par courriel aux membres du personnel ayant une adresse courriel personnelle inscrite à leur dossier. Quant au personnel ayant quitté l'organisation ou ne disposant pas d'une adresse courriel personnelle, les feuillets seront transmis d'ici le 3 avril 2026.

Consultez la [nouvelle intranet](#) à ce sujet.

Le 30 mars, le monde entier a souligné la Journée internationale du zéro déchet, une initiative lancée par l'Organisation des Nations unies en 2022 afin de promouvoir des modes de consommation plus responsables et durables.

Au cœur de cette journée : une prise de conscience collective face à la surconsommation et au gaspillage. Le « zéro déchet » ne signifie pas viser la perfection, mais plutôt s'engager à réduire au maximum ce que nous jetons, un geste à la fois.

Pour en savoir davantage sur cette journée, consultez la [nouvelle intranet](#).

JOURNÉE INTERNATIONALE  
ZÉRO DÉCHET

## Report de l'affichage de postes de la catégorie 1 (FIQ)

Le Service des mouvements internes souhaite vous informer du report de l'affichage de postes de la catégorie 1 (FIQ) qui devait se tenir du 21 avril au 5 mai 2026.

L'affichage de postes se tiendra du **12 au 26 mai 2026** et les mutations sont prévues à compter du 23 août 2026.

Pour plus de renseignements, consultez la [note de service](#).

## Gestion des documents cliniques

### Mise à jour de l'aide-mémoire *Mettre ou ne pas mettre dans la pochette*

Consultez la [note de service](#) à propos de la mise à jour de l'aide-mémoire *Mettre ou ne pas mettre dans la pochette*. Elle se veut également un rappel des bonnes pratiques à respecter pour la transmission adéquate des documents cliniques vers le dossier patient électronique (DPÉ).

## Date d'apparition dans le DPÉ des documents déposés via GDCv2

Consultez la [note de service](#) à propos d'un changement quant à l'affichage de la date d'intervention dans le DPÉ pour les documents déposés via GDCv2.

## Tarifs de stationnement pour le personnel

Consultez la [note de service](#) pour connaître les nouveaux tarifs de stationnement 2026-2027 pour le personnel des installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

## Flash sécurité n° 73

**Mars :**  
**Mois de la prévention de la fraude**

Le Mois de la prévention de la fraude se déroule en mars au Canada. Cette campagne annuelle vise à sensibiliser les citoyens, les entreprises et les organismes à reconnaître et à signaler les divers types de fraudes, tels l'hameçonnage, le vol d'identité, etc.

De nombreuses activités sont organisées par le gouvernement du Canada tout au long de ce mois sous le mot-clic #MPF2026. Vous désirez en apprendre plus et vous familiariser sur les différents types d'arnaques et pratiques commerciales trompeuses? Visitez le site du [gouvernement du Canada](#).

Vous pouvez également consulter la [nouvelle](#) de l'intranet.



## Dépistage : un geste simple pour protéger votre santé

La Direction Optilab souhaite vous informer des offres de dépistage disponibles dans les points de service locaux (PSL), sur l'ensemble des huit MRC du Bas-Saint-Laurent :

- Dépistage du cancer colorectal (consulter la [nouvelle intranet](#));
- Dépistage du cancer du col de l'utérus (VPH) (consulter la [nouvelle intranet](#));

- Dépistage des maladies chroniques, incluant les risques cardiovasculaires, le diabète de type 2 et l'hypertension (consulter la [nouvelle intranet](#)).

La prise de rendezvous est accessible sur [Clic Santé](#) ou par la centrale d'appels régionale au 1 888 862-3487, option 2.

Ces services visent à favoriser une prise en charge précoce et à

Dépistage du cancer du col de l'utérus  
Dépistage maladies chroniques

soutenir la santé et le mieux-être de la population du Bas-Saint-Laurent.

## Élections visant la création du CMSSa et du CMSSo

La mise en place de Santé Québec a amené certains changements dans la gouvernance, notamment celle du conseil multidisciplinaire (CM), qui est désormais scindé en deux entités distinctes : CM des services de santé (CMSSa) et CM des services sociaux (CMSSo).

Au cours des derniers mois, les exécutifs transitoires ont mené des travaux menant à l'adoption des nouveaux règlements de régie interne, propres à chacun des conseils multidisciplinaires. Ces règlements ont été adoptés les 17 (CMSSa) et 19 (CMSSo) mars derniers lors d'une assemblée générale extraordinaire de chacune des instances.

La prochaine étape consiste à commencer les processus électoraux permettant la création des nouveaux exécutifs. Consultez les nouvelles sur l'intranet pour connaître tous les détails :

- [Élection du CMSSa](#)
- [Élection du CMSSo](#)

## Programme de relève des cadres intermédiaires

Le CISSS du Bas-Saint-Laurent est à la recherche de personnes engagées, ayant un fort potentiel de leadership et désireuses de contribuer activement à l'avenir de l'organisation.

Vous souhaitez saisir une occasion unique de faire évoluer votre carrière en gestion? Le Programme de relève des cadres intermédiaires est une opportunité concrète de développer vos compétences en gestion tout en vous préparant à occuper un rôle clé au sein de l'équipe de gestionnaires.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la [note de service](#)

